

N° 22/4.10

INTÉGRATION DE L'UNITE SITECOM AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

morges VILLE DE MORGES **SERVEUR DE GEODONNEES** **SITECOM**
Système d'Information du Territoire de la Commune de Morges

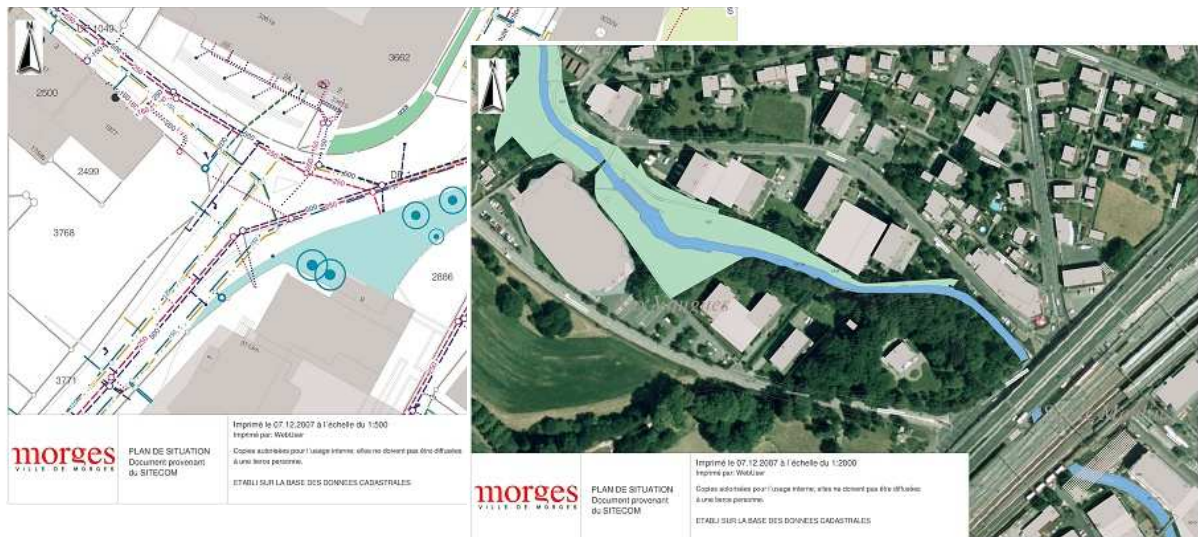


News
[Historique](#)

Choisir le mode d'accès
1. Consultation locale
OK

Limites des constructions
Les données sur les limites des constructions sont dès lors disponibles.
- 18.06.2009 -

[Contact](#)
Avis sur le Plugin



morges VILLE DE MORGES **PLAN DE SITUATION**
Document provenant du SITECOM
Imprimé le 07.12.2007 à l'échelle de 1:2000
Imprimé par WebCair
Copies autorisées pour l'usage interne, elles ne doivent pas être diffusées à usage personnel.
ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES

morges VILLE DE MORGES **PLAN DE SITUATION**
Document provenant du SITECOM
Imprimé le 07.12.2007 à l'échelle de 1:2000
Imprimé par WebCair
Copies autorisées pour l'usage interne, elles ne doivent pas être diffusées à usage personnel.
ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES

Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 14 avril 2010.

Première séance de commission : lundi 26 avril 2010, à 18 h 30, en salle de conférence, 2^e étage de l'Hôtel de Ville

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	4
1.1	Bref historique.....	4
1.2	Mission et organisation de l'Unité SITECOM	4
1.3	Villes partenaires et associations	5
1.4	Rappel de l'importance des géodonnées	5
2	SITUATION ACTUELLE.....	6
2.1	Introduction des géodonnées en masse	6
2.2	Mise à jour de la base des données cadastrales officielles (BDCO)	6
2.3	Gestion des géodonnées	6
2.4	Mise à disposition des géodonnées aux collaborateurs communaux	6
3	EXTENSION DES PRESTATIONS.....	7
3.1	Réalisation d'applications métiers supplémentaires	7
3.2	Gestion de la BDCO relative au domaine public (DP)	8
3.3	Adressage des bâtiments.....	8
4	PRESTATIONS POUR RÉPONDRE AUX CONTRAINTES LÉGALES.....	8
4.1	Création de l'infrastructure de données géographiques	8
4.2	Modification du référentiel des données spatiales.....	9
4.3	Maintien des adresses du Registre Cantonal des Bâtiments (RCB).....	9
4.4	Adaptation des géodonnées à la Directive NORMAT	10
4.5	Transfert des géodonnées au SIRE.....	10
5	TRAVAUX A EXECUTER	10
5.1	Migration sur une nouvelle génération de SIT	10
5.2	Mise en place d'un guichet cartographique	11
5.3	Amélioration du contenu de la BDCO	11
5.4	Extension d'applications métiers existantes	11
5.5	Réalisation d'autres applications métiers	11
6	BILAN.....	12
6.1	Bénéfices	12
6.2	Aspect financier	13
7	CONCLUSION	13
Annexe A	Extrait du catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral (Ogéo).....	15
Annexe B	Extrait du schéma directeur de la Ville de Morges	16

LISTE DES ABREVIATIONS

ASIT-VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ATD2	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
BDCO	Base de Données Cadastrales Officielle
BDRF	Base de Données du Registre Foncier
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire
COSIG	Centre de l'Administration fédérale pour la coordination de l'information géographique
CRDPPF	Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
IE	Direction des Infrastructures et Energies
INDG	Infrastructure Nationale de Données Géographiques
LGéo	Loi fédérale sur la géoinformation
MN	Mensuration Nationale
NORMAT	Directive cantonale pour la structuration et l'échange de données numériques géoréférencées d'affectation du sol
OIT	Office cantonal de l'Information sur le Territoire
OSIG	Organisation Suisse pour l'Information Géographique
PAQ	Plan d'Assurance Qualité
PDDE	Plan Directeur de la Distribution d'Eau
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RCB	Registre Cantonal des Bâtiments
RegBL	Registre fédéral des Bâtiments et des Logements
SCAV	Service cantonal de la Consommation et des Affaires Vétérinaires
SDT	Service cantonal du Développement Territorial
SIRE	Système d'Information (cantonal) des Réseaux d'Eau
SIT	Système d'Information du Territoire
SIT-ACV	Système d'Information du Territoire de l'Administration Cantonale Vaudoise
SITECOM	Système d'Information du Territoire de la Commune de Morges
SWISSTOPO	Office fédéral de topographie
TUG	Topobase User Group (groupe d'utilisateur de la solution SIT Topobase)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

1.1 *Bref historique*

Le Système d'Information du **T**erritoire de la **C**ommune de **M**orges (SITECOM) a été accepté par le Conseil communal en 2002 par le biais du préavis N° 60/10.02. Son but est de mettre en place une nouvelle solution pour la gestion du territoire couvrant les besoins de tous les services de l'Administration communale. Les objectifs, les domaines d'applications et les phases de réalisation sont clairement définis dans le schéma directeur établi en 1998.

Le système actuel requiert un niveau technique élevé pour la mise en place et l'exploitation des modules métiers. Toutes les directions ne disposent pas des ressources ayant les compétences nécessaires pour effectuer ce genre de travail. Sans ressource spécifique affectée le planning prévu initialement n'a pas pu être respecté. Il consistait à compléter les modules existants par la mise en place des nouvelles applications métiers suivantes pour fin 2006 :

- PPA, PQ, PGA (aménagement du territoire);
- classement architectural;
- affectation des immeubles;
- arbres et zones vertes;
- points d'eau (secours et incendie);
- registre foncier;
- habitants et entreprises;
- signalisation routière;
- entretien routier;
- électricité communale.

Pour tenir les objectifs fonctionnels initiaux, le Conseil communal a accepté, via le préavis N° 26/5.05, de créer l'Unité SITECOM et d'aménager de nouveaux locaux à l'Hôtel de Ville.

Selon les conclusions du rapport de la commission N° 26/10.05, ces postes ont été accordés jusqu'à fin 2010. Un point de situation devait alors être fait pour définir la suite à donner à ce projet. C'est l'objet du présent rapport-préavis.

1.2 *Mission et organisation de l'Unité SITECOM*

L'Unité SITECOM a pour mission de coordonner le développement du système d'information du territoire de la Ville de Morges, de soutenir les différentes directions et de répondre aux exigences légales.

Elle est rattachée au Service informatique et, comme ce dernier, est transversale pour tous les services de l'administration.

L'Unité SITECOM est composé de :

- 1 responsable géomatique chargé de :
 - piloter le SITECOM : Ceci inclut la gestion de l'organisation et la mise en place des équipements, la planification, la formation des utilisateurs au sien de l'administration, le suivi des coûts, la coordination des interventions externes (fournisseurs, partenaires et associations);
 - administrer le SITECOM : Ceci inclut la gestion des données externes et des applications métiers, la gestion de la saisie, de la mise à jour, de la consultation et de la diffusion des données en interne et aux différents clients externes, la mise en place et le suivi d'un plan d'assurance qualité.
- 1 géomaticien chargé de :
 - suppléer le responsable géomatique;
 - acquérir les données en masse;
 - assister les utilisateurs des outils SIT.

1.3 Villes partenaires et associations

Afin de bénéficier de synergies, nous faisons partie d'un groupe de villes partenaires composé de Fribourg, Neuchâtel, Pully, Nyon et Morges.

Les réunions plénières portent en général sur l'annonce de nouveaux modules à réaliser et le partage des ressources des Communes intéressées.

L'Unité SITECOM participe de manière active à la vie des associations du domaine. Elle collabore très activement dans le groupe d'utilisateurs de la solution SIT en place (TUG).

Elle est membre fondateur de l'Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois (ASIT-VD) qui a pour but de favoriser l'échange de géodonnées sur le territoire cantonal (plateforme Internet Geoportail) et de promouvoir l'échange de connaissances dans le domaine de l'information géographique et des SIT.

Elle est également membre de l'Organisation Suisse pour l'Information Géographique (OSIG).

1.4 Rappel de l'importance des géodonnées

Au cours de ces dernières années, les géodonnées ont pris une importance stratégique et économique de tout premier ordre dans la société de l'information. Les SIT permettent de procéder à des analyses complexes et mettent en évidence les relations spatiales entre les contraintes humaines, sociales, économiques ou environnementales. Les résultats de ces analyses fournissent alors des indications précieuses aux décideurs et constituent une base de connaissance très importante pour la conduite de l'administration.

De par leur utilité propre, mais également par leur rôle stratégique, les géodonnées sont désormais considérées comme une infrastructure nationale, au même titre que les réseaux de distribution, de transports ou de communication.

Le développement de l'informatique et l'utilisation généralisée d'Internet ont permis d'étendre et de faciliter considérablement l'utilisation des données spatiales.

2 SITUATION ACTUELLE

2.1 Introduction des géodonnées en masse

L'état d'avancement sur l'introduction des données en masse a été communiqué annuellement par le biais du rapport de gestion.

Elle a porté sur les applications métiers figurant sous le paragraphe 1.1 Bref historique. Il s'agissait d'un travail de longue haleine d'environ 3.6 hommes*années. Cette importante tâche est terminée.

Un nouveau système topographique intégré, composé d'une station totale de positionnement (tachéomètre) et d'une station globale de positionnement (GPS), a permis d'augmenter de manière considérable la productivité de la mensuration des objets sur le terrain. Après une période de formation et de tests, ce système a été mis en exploitation en mars 2007.

2.2 Mise à jour de la base des données cadastrales officielles (BDCO)

La BDCO, gérée par le Canton de Vaud, est la référence de base de toutes les applications métiers communales liées au SIT. Il est du devoir de chaque commune de la maintenir à jour. Dans le cadre de la campagne de mesures du SITECOM, qui s'étendait sur l'ensemble du territoire, il a été jugé utile de profiter de cette opportunité pour rattraper la mise à jour, ceci au bénéfice de tous les utilisateurs de la région morgienne, et de la Ville de Morges en particulier.

Dans ce sens, un partenariat avec l'Office cantonal de l'information sur le territoire (OIT) a été instauré. La charge supplémentaire de travail, par rapport au planning initial, d'environ 0.7 homme*année, a été absorbée par le géomaticien de l'Unité SITECOM.

2.3 Gestion des géodonnées

La gestion des données est assumée par les directions disposant des compétences nécessaires et par l'Unité SITECOM pour celles n'en possédant pas.

Les directions sont représentées par un délégué du service pour chaque application métier. Ce dernier veille au maintien et à l'évolution de l'application selon les besoins et contraintes du métier.

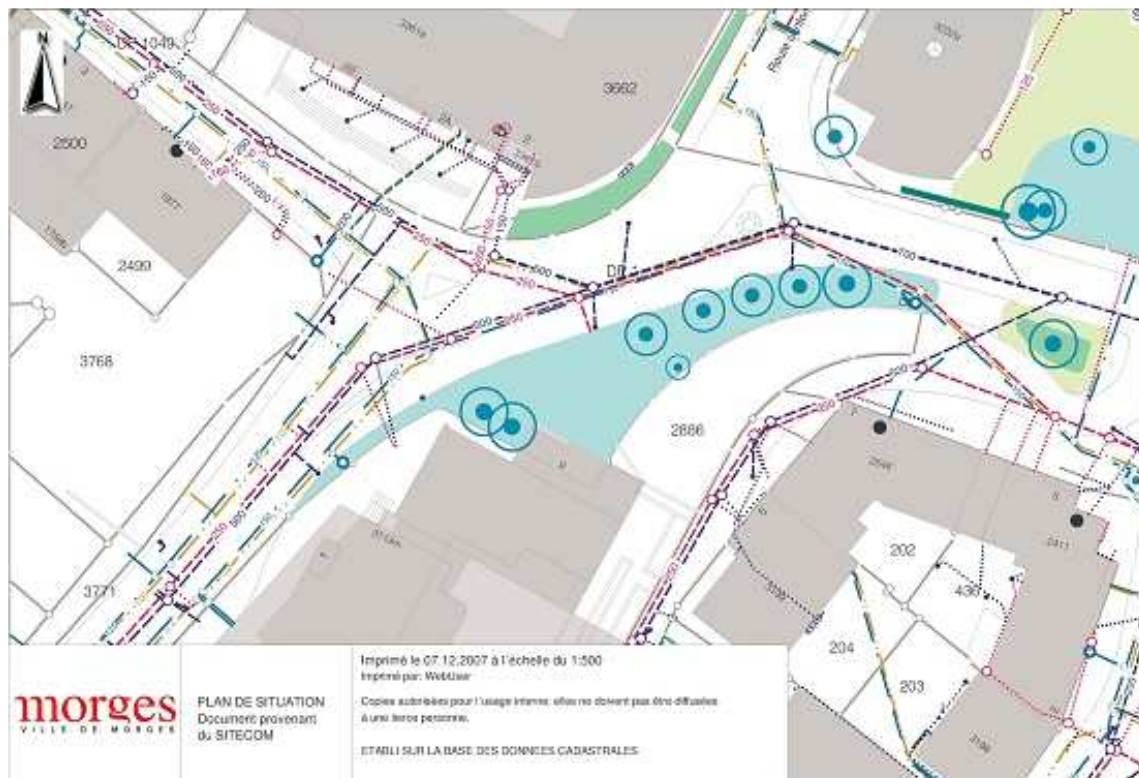
La mise à jour et la diffusion des données est sous la responsabilité des gestionnaires des données. C'est ces derniers qui demandent l'appui de l'Unité SITECOM lorsqu'ils estiment en avoir besoin.

2.4 Mise à disposition des géodonnées aux collaborateurs communaux

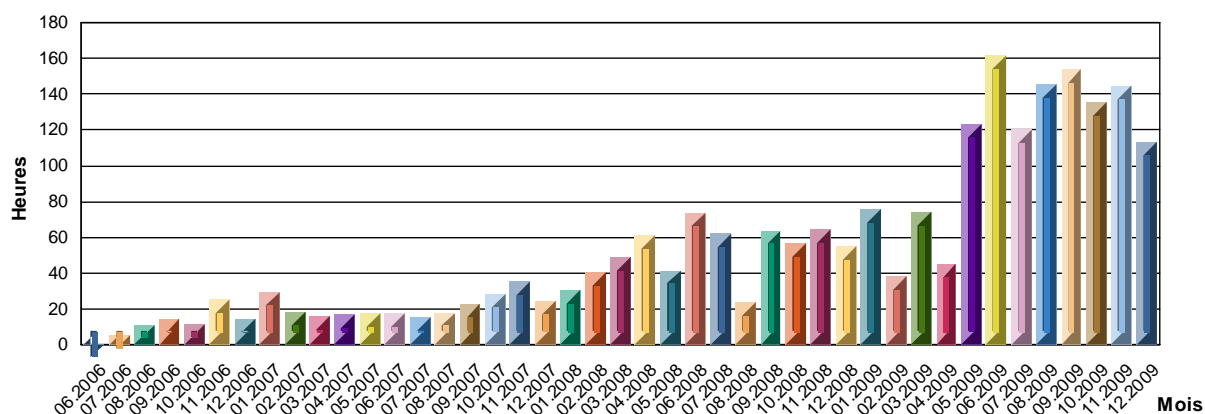
Tous les collaborateurs communaux peuvent visualiser, interroger et imprimer les géodonnées à l'aide de l'outil de consultation via le serveur de géodonnées en Intranet. Il s'agit d'un outil universel qui dispose toujours de données actualisées et qui présente une interface intuitive et facile à utiliser.

De multiples éléments et fonctions permettent de se renseigner sur les objets du territoire, à savoir : les couches, les menus, les masques, les filtres, les recherches, les calculs de surface et de longueur, les annotations (texte, symbole, ligne, etc.), les zones tampons, les sélections thématiques, les propagations de réseau, etc.

A titre d'exemple, l'impression ci-dessous présente les données du cadastre communal, des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de gaz naturel ainsi que des arbres et zones vertes.



Statistique d'utilisation de l'outil de consultation



3 EXTENSION DES PRESTATIONS

3.1 Réalisation d'applications métiers supplémentaires

En plus de la mise en place des nouvelles applications métiers figurant sous le paragraphe 1.1 Bref historique, l'Unité SITECOM a réalisé 3 applications supplémentaires, ceci pour faire suite à la demande de plusieurs services communaux qui ont fait part de leurs besoins d'une application SIT afin d'améliorer la gestion des tâches quotidiennes. Il s'agit des prestations suivantes :

Service : Domaine de la Ville (PAT) - Objet : Vignoble communal		h*j
Analyse des besoins du vigneron communal	Mai 2007	4
Elaboration du modèle des données	Mai 2007	10
Réalisation du module Vigne	Juin 2007	6

Service : Services généraux (IE) - Objet : Ports de plaisance		h*j
Analyse des besoins du garde-ports	Août 2007	12
Elaboration du cahier des charges du module Ports	Septembre 2007	19
Réalisation du module Ports	Mars 2008	17

Service : Police des constructions (ATD2) - Objet : Permis de construire		h*j
Analyse préalable des besoins du préposé d'ATD2	Octobre 2007	5
Etude de l'interopérabilité entre les applications	Juin 2008	11
Réalisation du module Police des constructions	Avril 2009	6

La création du module "Police des constructions" a été effectuée en étroite collaboration avec la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), ce qui a permis d'économiser des ressources considérables.

La réalisation des modules "Affectation des immeubles et Habitants/entreprise" prévue dans les étapes 1 et 2 a été reportée, car elle est dépendante de l'avancement du RCB. Ce projet est mené par le Canton de Vaud en collaboration avec les communes. Par conséquent, les ressources disponibles ont permis de développer ces applications métiers supplémentaires en ne préjugeant en rien l'avancement du planning.

3.2 Gestion de la BDCO relative au domaine public (DP)

Afin de conserver des données cohérentes au niveau du domaine public (DP) morgien l'Unité SITECOM coordonne leur mise à jour entre les directions communales et les bureaux de géomètres. Elle collabore également sur les dossiers de cession des trottoirs et routes au DP.

3.3 Adressage des bâtiments

La gestion de l'adressage des bâtiments était assurée jusqu'à fin 2006 par la Police municipale. Ce travail consiste à gérer, commander et distribuer les plaques permettant d'apposer sur le mur les numéros des bâtiments. Pour des raisons de synergie, il a été jugé plus judicieux de transférer ce travail au sein de l'Unité SITECOM.

4 PRESTATIONS POUR RÉPONDRE AUX CONTRAINTES LÉGALES

4.1 Création de l'infrastructure de données géographiques

En juin 2003, le Conseil fédéral a approuvé le principe de création d'une infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

La mise en œuvre de l'INDG s'appuie sur la nouvelle Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Selon cette loi, le canton, respectivement les communes en cas de report de la compétence, dispose de 3 ans pour se mettre en conformité sur le plan légal et de 5 ans pour adapter les géodonnées aux standards de la Confédération (dès la publication des normes).

Un extrait du catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral figure en Annexe A. Il s'agit des géodonnées impliquant déjà actuellement des prestations de l'Unité SITECOM, à savoir les identificateurs 9, 54, 55, 56, 58, 60, 66, 73 et 129.

De plus, cette infrastructure sert de base pour l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF). Ce nouveau cadastre rassemble de nombreuses informations relatives à une parcelle donnée évitant ainsi le parcours de bureaux en bureaux des différentes autorités publiques.

4.2 Modification du référentiel des données spatiales

L'infrastructure nationale de données géographiques doit s'insérer dans le référentiel de mesure européen défini pour l'utilisation des systèmes de positionnement par satellites (comme le GPS). Dans ce but, un nouveau cadre de référence, appelé MN95, a été défini par la Confédération et s'appliquera à terme à l'ensemble des géodonnées.

Il s'agira alors d'être en mesure de fournir des géodonnées selon ce nouveau cadre de référence; cela suppose que l'Unité SITECOM procède à des mesures ainsi qu'à des calculs spécifiques afin d'assurer la transformation des géodonnées actuellement définies dans le cadre de référence MN03 (mensuration nationale 1903), dans le cadre de la nouvelle MN95 (mensuration nationale 1995). Le changement de cadre de référence devra être mené à bien d'ici à 2016 pour toutes les géodonnées.

Pour de plus amples informations, Swisstopo a édité la brochure d'information "De nouvelles coordonnées pour la Suisse - Le cadre de référence MN95" s'adressant aux citoyennes et citoyens qui sont confrontés en diverses circonstances à un système de référence géographique et cela sous des formes très variées : en consultant une carte d'excursions, en recourant à un système de navigation dans un véhicule ou en temps que propriétaire foncier. Elle est téléchargeable sous l'URL <http://www.cadastre.ch/>.

4.3 Maintien des adresses du Registre Cantonal des Bâtiments (RCB)

Le développement du RCB en tant que système d'information cantonal sur les bâtiments est un des axes de la cyberadministration. Il est prévu, en particulier, d'utiliser les adresses de bâtiments (adresses municipales) en lieu et place des adresses Géopost.

L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la Géoinformation (LGéo) a conduit l'Etat de Vaud à adapter et compléter la directive concernant la gestion des adresses de bâtiments. Le but de cette dernière est d'assurer une mise à jour régulière et de qualité pour l'ensemble des adresses officielles du canton.

L'attribution et la gestion des adresses officielles sont effectuées en respect de la directive susmentionnée et en étroite collaboration avec la Police municipale.

4.4 Adaptation des géodonnées à la Directive NORMAT

En se référant à la LGéo, le Service du développement territorial (SDT) de l'Etat de Vaud a décidé de publier une directive intitulée NORMAT relative à la structuration et l'échange de données numériques géoréférencées d'affectation du sol. En d'autres termes, dès le 1^{er} juillet 2008, tous nos plans et règlements d'affectation du sol ou modifications de plans doivent être remis, avant l'enquête publique, sous forme numérique.

En étroite collaboration avec le délégué de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable (ATD2), l'Unité SITECOM a pour mission d'assurer les adaptations de notre module SIT existant, des procédures de travail et des modalités du transfert des géodonnées.

4.5 Transfert des géodonnées au SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) mettent en œuvre le Système d'information géographique des réseaux d'eau potable (SIRE). Le SIRE a comme objectif d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie. Cela signifie que toutes nos géodonnées de futurs travaux doivent être transférées dans le respect des Directives pour la fourniture des données informatiques (DirecSIRE) afin de pouvoir toucher les subventions.

Les géodonnées de notre réseau ont été transférées au SIRE sous forme brute en 2009. En lien avec le délégué de la Direction des infrastructures et énergie (IE) et à l'instar de la Directive NORMAT, l'Unité SITECOM a pour mission d'assurer les adaptations de notre module SIT relatives aux mises à jour, des procédures de travail et des modalités du transfert des géodonnées.

5 TRAVAUX A EXECUTER

5.1 Migration sur une nouvelle génération de SIT

La migration complète des modules, prévue dans le budget 2010, sera faite dans le courant 2010 et 2011. La maintenance sur l'outil SIT en place est actuellement encore garantie mais le fournisseur conseille, dès lors, de passer sur la nouvelle plateforme. Nous avons déjà mis en place une nouvelle infrastructure afin d'effectuer des tests.

La charge de travail pour accomplir cette tâche indispensable est estimée à 0.7 homme*année.

5.2 Mise en place d'un guichet cartographique

En matière de cyberadministration, le guichet cartographique, qui se base sur des outils SIT, prendra de plus en plus d'importance pour le citoyen. Les données sur les thèmes suivants sont en outre concernées :

- plan de ville;
- lieux des administrations publiques et touristiques;
- plan d'affectation du sol, plans spéciaux (PQ, PPA, etc.) et leurs règlements;
- permis de construire;
- zones de stationnement, pistes cyclables et signalisations des chantiers;
- stands du marché, permis de fouille et utilisation du domaine public;
- ramassage des ordures ...

En considérant ces thèmes, on peut constater que certaines données ont déjà été introduites lors de la phase actuelle du projet alors que d'autres pas encore. Parmi ces dernières, la réalisation des modules permis de construire, permis de fouille et occupation du domaine public a déjà été prévue dans le schéma directeur (cf. Annexe B).

5.3 Amélioration du contenu de la BDCO

Les repères de nivellement sont utilisés comme référence altimétrique pour les constructions (génie civil, bâtiments, etc.). La gestion de ces derniers se fait à différents niveaux, à savoir : communal, cantonal et fédéral.

L'intégration des repères fédéraux et cantonaux sur le territoire vaudois est actuellement en cours sous la responsabilité de l'OIT de l'Etat de Vaud. Elle souhaite également intégrer tous les repères de nivellement communaux dans la BDCO afin que tout le monde puisse accéder facilement à cette information.

A cette fin, l'OIT s'est adressée à la Ville de Morges dans le but de coordonner la collaboration pour la mise en œuvre.

5.4 Extension d'applications métiers existantes

Des demandes sur l'extension des fonctionnalités et/ou des informations relatives aux applications métiers existantes sont adressées régulièrement à l'Unité SITECOM; c'est actuellement le cas pour les modules d'électricité communale et de gaz naturel.

En ce qui concerne le module d'électricité communale, le délégué de service a fait une requête pour stocker dans le SITECOM les données sur le câblage, les luminaires et la traçabilité des contrôles sur place. Cette dernière est d'ailleurs exigée par la législation.

Quant au module de gaz naturel, la direction concernée a fait une demande, dans le cadre de l'établissement du plan directeur, pour lier des attributs actuellement stockés dans la base de données administrative (Larix) au SITECOM et pour exporter les données vers un logiciel de calcul de réseau.

5.5 Réalisation d'autres applications métiers

Il existe également une forte demande pour la réalisation d'autres modules dans les domaines de l'occupation du sol, de la voirie et de la police municipale.

Un inventaire des modules à réaliser lors de la prochaine phase du projet a été fait, il en ressort une sélection des applications métiers suivantes :

- lieux officiels ou d'intérêt public et touristique;
- mobilité douce;
- mobilier urbain;
- relations socio-économiques;
- permis de fouille, dépôt et échafaudages;
- servitudes et conventions;
- anticipation sur le domaine public;
- chantiers sur le domaine public;
- déviations routières;
- permis pour procédés de réclame.

Cet inventaire est à revoir avant le démarrage de la prochaine phase en s'appuyant sur le schéma directeur (cf. Annexe B), sur le projet guichet cartographique dans le cadre de la cyberadministration et sur les nouvelles ressources et compétences disponibles dans les directions.

6 BILAN

6.1 *Bénéfices*

De nombreux bénéfices sont apportés par le SITECOM, on peut distinguer les avantages suivants :

- le SITECOM permet d'abaisser les coûts de production des cartes et des plans qui étaient établis à la main et qui généraient des délais et des coûts de correction, de mise à jour, de dessin beaucoup plus importants. Le SIT permet de les établir plus rapidement et à moindre frais;
- le SITECOM permet aussi d'établir des cartes et des plans que l'on ne pouvait pas réaliser facilement à la main;
- le SITECOM évite d'avoir à refaire plusieurs fois les mêmes objets. Il évite par exemple d'introduire le même bâtiment sur plusieurs plans à différentes échelles;
- le SITECOM étant déjà en place, la réalisation d'une nouvelle application métier nécessite un investissement modeste et le retour sur investissement est rapide;
- le SITECOM facilite la réalisation d'études pour tous les projets ayant une composante géographique. Il permet de multiplier les représentations visuelles et facilite ainsi la prise de décision tout en diminuant les risques d'erreurs;
- le SITECOM améliore le service rendu à l'utilisateur en permettant de lui fournir avec rapidité et fiabilité une information de qualité dont il a besoin;
- enfin, le SITECOM permet des calculs utiles à la prise de décision. Cela va du calcul simple de superposition cartographique, au calcul complexe d'analyse spatiale intégrant un grand nombre de paramètres.

Au total, un SIT communal contribue à augmenter l'efficacité et la fiabilité de la gestion communale. En fournissant des éléments de décision à la fois précis, complets et synthétiques, il permet de rationaliser l'utilisation des ressources et de mieux promouvoir la commune.

En bref, un service modernisé, plus rapide, de qualité fait du SITECOM un outil de travail indispensable de nos jours.

6.2 Aspect financier

Ce rapport-préavis n'engendre aucun coût supplémentaire. Les coûts d'exploitation sont ceux compris dans le budget informatique 2010.

Le montant de CHF 492'000.00 demandé dans le préavis N° 60/10.02 n'a pas été dépassé. Le total des dépenses s'élève à CHF 409'502.60. Ce préavis a été bouclé fin 2009.

7 CONCLUSION

Depuis la création de l'Unité SITECOM, le planning a été respecté. La mise à jour de la BDCO (tâche non prévue dans le planning initial) a eu, bien évidemment, une répercussion sur les délais de la mise en place des modules s'y référant; par contre, les charges de travail prévues sont restées inchangées. Le rapport bénéfice-coût de cette opération a été très avantageux.

L'organisation de l'Unité SITECOM, les compétences ainsi que les équipements à disposition ont permis, non seulement, de mettre en place ce qui avait été prévu mais également de répondre aux besoins de plusieurs services communaux par des prestations supplémentaires.

Le serveur de géodonnées est devenu très rapidement un outil de travail apprécié de nombreux collaborateurs. Le retour des utilisateurs est très positif. Le support de travail pour accomplir leurs tâches quotidiennes s'est grandement amélioré par la mise à disposition de nombreuses informations, rapidement accessibles. Pour répondre aux exigences légales cantonales et fédérales, le recours au SITECOM est incontournable. C'est actuellement le cas, par exemple, dans les domaines de l'aménagement du territoire (NORMAT) et des réseaux des conduites souterraines (PGEE, PDDE, etc.). L'Unité SITECOM veille à garantir la qualité et le maintien des données en instaurant, en outre, des procédures de travail auparavant inexistantes.

Il faudra à l'avenir porter une attention toute particulière à la mise à jour de la BDCO. Cette tâche doit faire partie intégrante de chaque projet modifiant le cadastre et surtout doit être réalisée. Dès lors l'Unité SITECOM se profile comme élément clé pour coordonner le maintien de la BDCO.

Finalement, l'Unité SITECOM s'est parfaitement intégrée dans le tissu de l'administration morgienne et ses prestations sont indispensables au présent et au futur.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'intégrer la structure actuelle de l'Unité SITECOM au sein de l'administration communale;
2. de dire que le montant des salaires des 2 ETP, charges sociales comprises, continueront à être portés en compte dès le budget 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2010.

la syndique

la secrétaire adjointe

Nuria Gorrite

Maryline Mayor

ANNEXES : A Extrait du catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral
B Extrait du schéma directeur de la Ville de Morges

Annexe A Extrait du catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral (Ogéo)

Désignation	Base légale	Service compétent (RS 510.62, art. 8, al. 1) [Service spécialisé de la Confédération]	Géodonnées de référence	Cadastré RDPPF	Niveau d'autorisation d'accès	Service de télé-chargement	Identificateur
Registre fédéral des bâtiments et des logements	RS 431.01 art. 10 RS 431.841 art. 1 ss.	OFS			B	X	9
Points fixes (PFP2, PFA2, PFP3, PFA3) (mensuration officielle)	RS 510.62 art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	54
Couverture du sol (mensuration officielle)	RS 510.62, art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	55
Objets divers (mensuration officielle)	RS 510.62 art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	56
Altimétrie (mensuration officielle)	RS 510.62 art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	57
Nomenclature (mensuration officielle)	RS 510.62 art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	58
Adresses de bâtiments (mensuration officielle)	RS 510.62 art. 29 ss. RS 211.432.2 art. 6	Cantons [D+M]	X		A	X	60
Inventaire de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise	RS 531.32 art. 8	Cantons [OFEV]			C		66
Plans d'affectation (cantonaux/communaux)	RS 700 art. 14, 26	Cantons [ARE]		X	A	X	73
Planification communale de l'évacuation des eaux PCEE	RS 814.20 art. 7 RS 814.201 art. 5	Cantons [OFEV]			A		129

Etat au 1^{er} janvier 2010

Annexe B Extrait du schéma directeur de la Ville de Morges

Tab. n° 1 : Domaines de données localisées gérés et utilisés par les services

X: gestionnaire des données
O: utilisateur des données

Domaines de données localisées	N° produit	Services concernés													Privés		
		UC	EB	EV	SDIS	TRESI-ST	TRESI-SI	TRESI-SV	TRESI-SP	SSociale	AG	POL-TR	ERM	PCI		ECA	
Aménagement du territoire																	
PPA, PQ, PAG	9	X	O		O	O	O	O	O								O
Projets d'aménagements urbains	23	X				O	O	O	O								O
Alignements de construction	35	X				O	O	O	O								O
Cimetière	47			X													O
Domaine public																	
Permis d'occupation du domaine public	26	O				X						O					O
Servitudes	27	O				X		O									O
Données de référence																	
Carte nationale	6	O			O	O	X			O							O
Plan d'ensemble	1	O			O	O	X										O
Plan cadastral	2	O	O		O	O	X			O			O				O
Rues et adresses	7	O	O		O	O	X			O		O					O
Registre foncier	8	O			O	O	X										O
Eaux souterraines et cours d'eaux																	
Citernes	22	X	O			O	X										O
Zones de protection des eaux	51	O				O	X										O
Réseau hydrographique	41	O			O		X										O
Energie																	
Cadastre énergétique	58	X	O			O											O
Espaces verts																	
Arbres	17	X	O	O		O											O
Zones vertes	18	O		X		O											O
Projets d'aménagements de verdure	28	O		X		O											O
Mobilier urbain																	
En zone verdure	24	O		X		O											O
Sur réseau routier	25	O		O		X											O
Nuisances																	
Cadastre du bruit	59	X	O														O
Cadastre de pollution de l'air	50	X	O														O
Patrimoine immobilier																	
Affectation des immeubles	10	X	O		O					O							O
Classement architectural	12	X	O														O
Biens communaux	11	O	X	O													O
Personnes physiques et morales																	
Logements	15	X	O														O
Habitants	13	O			O												O
Entreprises	14	O	O		O					X	X						O
Garages professionnels	45	O					X										O
Cuisines professionnelles	46	O					X										O
Police des constructions																	
Permis de construire	16	X		O													O
Port																	
Ouvrages portuaires	48																
Places d'amarrage	44																
Zones de faucardage	49																
Réseaux de canalisation																	
Réseau d'eaux claires et d'eaux usées	3	O	O		O		X										O
Plan directeur ec/éu	33	O	O		O		X										O
Zones d'assainissement (séparatif)	20	O	O		O		X										O
Projets d'équipement du réseau ec/éu	37	O	O		O		X										O
Réseau de distribution d'eau	4	O	O		O			X									O
Plan directeur du réseau d'eau	42	O	O		O			X									O
Projets d'équipement du réseau d'eau	38	O	O		O			X									O
Réseau de distribution de gaz	5	O	O		O			X									O
Plan directeur du réseau de gaz	43	O	O		O			X									O
Projets d'équipement du réseau de gaz	39	O	O		O			X									O
Réseaux de câbles																	
Réseau de téléphone	30						X										O
Réseau d'électricité	31						X										O
Télé-réseau	32						X										O
Réseau d'électricité communale	53						X										O
Secours et incendie																	
Points d'eau	21				X	O			X								O
Schémas d'intervention	29				X												O
Bâtiments à risques	34	O			X									O			O
Voirie																	
Ramassage des ordures	54																
Réseau routier	19	O					X										O
Projets d'équipements routiers	36	O					X										O
Schéma de circulation	52	O					X										O
Signalisation routière	40	O					X										O
Parkings publics	55	O					X										O
Nettoyage des voies publiques	56								X								
Déblaiement des routes	57								X								